

Bureau Fédéral

Réunion téléphonique du 10 juillet 2017

Participants : Jean-Pierre SIUTAT – Président
Mmes Catherine GISCOU et Stéphanie PIOGER
MM. Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH,
Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT et Alain SALMON

Excusés : Mme Nathalie LESDEMA
MM. Christian AUGER, Yannick OLIVIER et Gérald NIVELON

Assistent : MM. Patrick BEESLEY (DTN) et Jean-Philippe GAUDICHAU

1. Délégation Compétitions & Pratiques Sportives

a. Dossier ORCHIES

Le club a annoncé saisir le CNOSF suite à la décision de la chambre d'appel de confirmer la décision de la Commission de Contrôle de Gestion de refuser au club le maintien en Championnat National.

Le Bureau Fédéral décide d'attendre la décision du CNOSF pour statuer sur l'éventualité d'un repêchage NM1

b. Dossier SORGUES

Le club de Sorgues sera reçu par la Commission Contrôle de Gestion le 18 juillet pour son engagement en NM1 suite au désistement de Toulouse.

c. Dossier CHARNAY

Le club a décidé de saisir le CNOSF suite à la décision de la chambre d'appel de confirmer la décision de la Commission de Contrôle de Gestion de refuser l'accession en LF2.

Le Bureau Fédéral décide d'attendre la décision du CNOSF pour statuer sur l'éventualité d'un repêchage en LF2

d. Dossier ST ROGATIEN

Le Club de Saint Rogatien a contesté la décision de la Chambre d'Appel de lui faire perdre par pénalité une rencontre entraînant son déclassement empêchant en conséquence son accession en NM3.
Le club a saisi le CNOSF. L'audience de conciliation est prévue le 18 juillet.

e. Engagement LA GARNACHE

Le CD85 a alerté la Fédération sur la situation économique du club. Des éléments complémentaires doivent être transmis à la Fédération dans les jours à venir.

f. A. SALMON fait état d'autres clubs qui ne sont pas à jour vis-à-vis de la trésorerie du Comité ou de la Ligue

- g. Repêchages en Championnat de France
 - i. Le Puy en Velay repêché en NM2
 - ii. IE Brest repêché en NM3 (à vérifier)
 - iii. La Berrichonne de Châteauroux a été liquidée judiciairement. Un nouveau club a demandé et obtenu de repartir en Ligue Régionale Centre Val-de-Loire. Une place est donc vacante en NM3 et sera donc proposée à Poligny

Validation du Bureau Fédéral

2. Délégation Affaires Juridiques et Institutionnelles

- a. RODEZ : audience le 13/07 pour transfert des droits sportifs

Si le juge donne son accord, le club sera engagé en Pré-national avec refus de montée pendant 2 saisons.

- b. Risque de recours sur des accessions origine Ligue de Bourgogne
- c. Validation de l'affiliation du club Franche Comté Basket

Le club Franche Comté Basket ayant modifié la composition de son Bureau, sa demande d'affiliation est réexaminée.

La Bureau Fédéral valide l'affiliation du Franche Comté Basket

- d. Projet d'un club sur Paris. J.P. SIUTAT expose le projet